

# **LA POPULATION DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES EN 1999**

**Remarques préliminaires  
sur les résultats provisoires  
publiés en septembre 1999**

**Andrée DAGORNE et Jean-Yves OTTAVI**

**Laboratoire d'Analyse Spatiale**

**UFR Espaces et Cultures**

**Nice**

La presse locale *Nice-Matin* ayant publié dans sa livraison du 14 septembre 1999 les premiers résultats du dernier recensement de la population dans le département des Alpes-Maritimes, il nous est apparu intéressant de compléter les commentaires déjà faits en réalisant les cartes de la distribution spatiale de cette population<sup>1</sup>. Ces cartes sont fondées sur des résultats provisoires, donc sujets à quelques réajustements. Les données recueillies ont la qualité des fiches dépouillées et tout recensement, notamment dans les grandes villes, comporte des oublis et imperfections. Il s'agit ici de faire ressortir les grandes tendances de la distribution de la population et d'essayer de les expliquer en fonction, notamment, de la fiscalité directe.

- Le dépouillement global du recensement pour le département fait état d'une population de 1 008 075 personnes : Un chiffre inférieur aux prévisions de l'INSEE qui, pour 1995, prévoyait 1 003 450 personnes en se fondant sur un accroissement annuel de 0,64 %. Dans la réalité, pour la dernière période intercensitaire 1990-99, le taux d'accroissement annuel est de 0,41 % contre un taux de 1,29 % pour la période 1982-90, 1,12 % pour la période 1975-82, 1,87 % pour la période 1968-75 et 2,8 % pour la période 1962-68. Pour la dernière période intercensitaire, s'il y a toujours croissance (on note 36 246 personnes en plus), le taux de croissance marque un certain ralentissement.

- Les cartes de la distribution spatiale de la population en 1990 et en 1999 où les chiffres sont traduits en implantation ponctuelle, ne présentent que peu de différences en raison de l'échelle, même si quelques changements apparaissent dans les petites communes du moyen ou du haut-pays (Fig. 1). Il est donc apparu nécessaire de faire ressortir les changements survenus pendant la période étudiée et les deux cartes de la Fig. 2 expriment plus clairement les modifications ; celles-ci sont traduites en valeurs absolues et à la même échelle que les cartes de la figure précédente. Deux tendances apparaissent : la croissance de la population dans la partie provençale du département (arrondissement de Grasse) et la croissance des communes situées dans le proche arrière-pays provençal ou niçois et/ou à proximité des axes routiers principaux ou des pénétrantes. L'anisotropie de la distribution de la population est toujours forte : un tiers de la population à Nice (33,77 %), un tiers dans les quinze autres communes disposant d'une façade littorale (32,57 %), un chiffre qui passe à 34,57 % si l'on ajoute aux 15 communes bordant la mer, celles de Beausoleil et de Biot qui émergent du système littoral en raison de leur proximité de la mer. On retiendra que les 2/3 de la population départementale sont localisés en bord de mer sur 6,13 % de la surface du département. La pression sur cette mince bande ne s'est accrue que de 3 040 personnes contre 31 898 durant la précédente période intercensitaire. Une pression plus faible qui se poursuit... Si l'on prend en compte les communes qui émergent des trois schémas directeurs du département, on constate que cet espace de 73 communes regroupe 96,85 % de la population (976 337 personnes) tandis que, sur le reste du moyen et du haut pays, vivent 31 738 personnes, soit 3,15 % répartis en 90 communes avec les problèmes de gestion que l'on imagine aisément dans un contexte de budgets limités.

- L'habitude étant de faire apparaître les taux de variation intercensitaire de la population, nous avons réalisé deux autres cartes (Fig. 3) en dépit des critiques que l'on peut faire à ce genre de cartes où les valeurs absolues sont occultées. Bien que la méthode cartographique n'ait pu utiliser une représentation par gamme divergente en couleurs (le bleu pour les communes en régression et le rouge, pour les communes ayant une évolution inverse), la carte A confirme les remarques précédentes avec des taux faibles, voire négatifs, sur le rivage et des taux positifs dans le proche arrière-pays ou à proximité des routes. La pression se ralentit à la fois sur le littoral et dans les

---

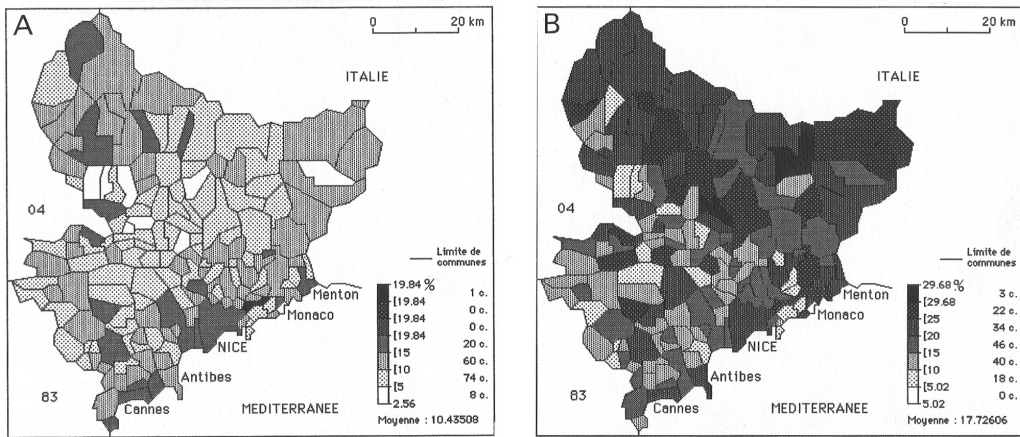
<sup>1</sup> Pour la Principauté de Monaco, le chiffre retenu pour 1999 est arbitraire : 30 000, en l'absence de nouvelle donnée.

communes de haute montagne tandis que la désertification se poursuit dans le haut-Estéron. Une simplification est proposée avec la carte 3 B qui met en évidence les espaces caractérisés par une relative stabilité (variation inférieure à 10 % en positif ou en négatif) ; un document à lire avec précaution car 10 % de plus ou de moins à Nice ou aux Ferres, cela correspond à une variation absolue de 34 000 personnes dans un cas et de 6 dans l'autre...de l'intérêt de coupler des représentations en valeurs absolues et en pourcentages.

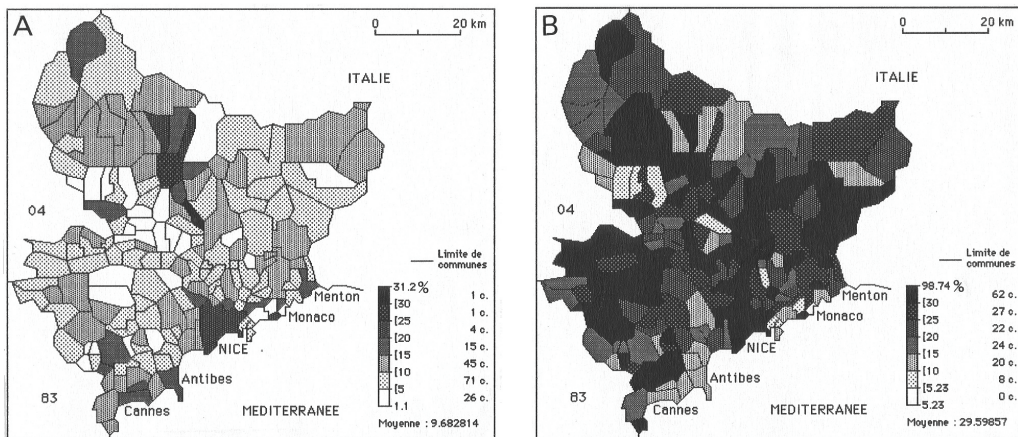
Comment expliquer ces variations, au delà des imperfections inhérentes à ce genre de consultation ? La zone littorale *stricto sensu* attire un peu moins : prix du terrain plus élevé, taxes plus fortes. Mais la plupart des activités y sont localisées, d'où un souci de ne pas trop s'en éloigner. Le proche arrière-pays et notamment les communes faciles d'accès grâce au réseau routier et dotées d'équipements corrects, est convoité : cadre de vie de campagne, plus calme (et le progrès des télécommunications n'est pas étranger à cet engouement qui a, comme corollaire, des temps de déplacements plus longs) mais avec un style de construction consommant davantage d'espace. Une utilisation rurale de l'espace par une population de néoruraux dont l'activité n'a que peu de points communs avec l'agriculture et/ou la forêt.

Parmi les éléments d'explication, il faut souligner l'importance des taxes fiscales : taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non-bâti, taxe professionnelle (Fig. 4 et 5). Ces quatre taxes (dont les taux 1999 ont été publiés dans l'édition de *Nice-Matin* du 3 septembre 1999) constituent les recettes de la commune au même titre que la dotation globale de fonctionnement ; cette dernière comprend la dotation de référence, la dotation de base, la dotation de péréquation, de compensation (selon la voirie, le nombre d'élèves, les logements), la dotation de ville et la dotation globale de fonctionnement en dehors de la dotation touristique. Ces quatre taxes constituent la fiscalité directe de la commune et représentent le potentiel fiscal de celle-ci ; c'est la deuxième grande source de ressources pour la commune avec la DGF. Les taux de ces taxes sont élaborés — et votés — par les municipalités à partir de taux votés par le Département et la Région. Ces taux sont appliqués à des bases calculées par l'État : valeur locative du logement, de la parcelle bâtie ou non, etc. A la fiscalité directe, s'ajoutent les impôts indirects, des contributions directes, des taxes facultatives, etc. En gros, l'analyse de la figure 4 A montre la diminution du taux de la taxe d'habitation du rivage vers l'intérieur du département. Il en va de même pour la variation de la taxe foncière (Fig. 5 A) concernant le bâti avec des anomalies près des axes routiers. Les taxes foncières concernant les parcelles non-bâties atteignent parfois des taux surprenants (écrasés par la carte) allant jusqu'à 98 % en zone montagne, preuve sans doute que les bases sont particulièrement faibles et qu'il faut jouer sur les taux pour faire rentrer quelque argent dans les caisses de la commune (Fig. 5 B). Quant à la taxe professionnelle, elle atteint des taux surprenants notamment en moyen et haut pays...des taux peu engageants pour tout entrepreneur qui souhaiterait s'y implanter.

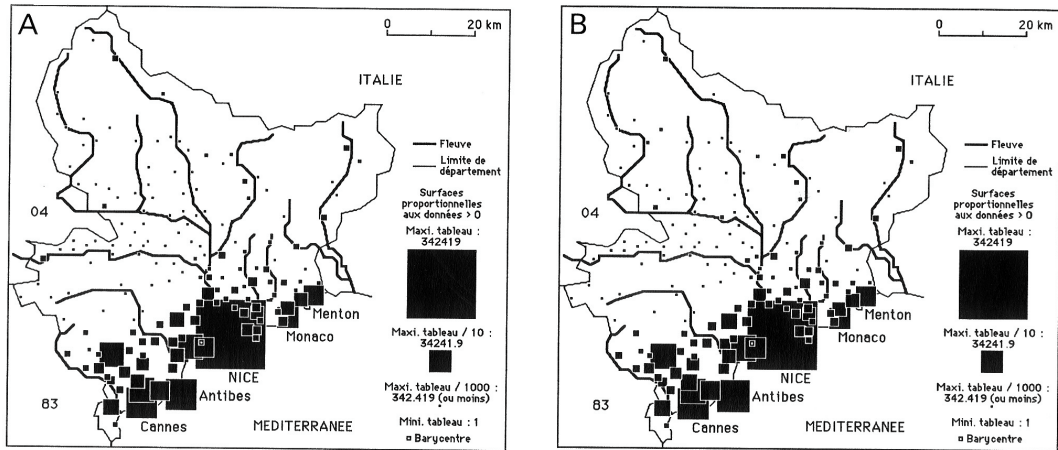
En conclusion, nous avons proposé une série de cartes qui n'a, pour les trois premières figures, que la valeur des données provisoires connues du dernier recensement du millénaire ; cette série a été complétée par les cartes des taxes fiscales votées par les différentes municipalités. Ces taxes ne sont pas les seuls éléments d'explication : il faudrait y ajouter le prix du terrain, des logements, l'existence d'équipements divers, l'histoire des hommes, etc. mais cela sort du cadre de cette note. On retiendra aussi l'intérêt de lier les cartes des taux de variation aux cartes des valeurs absolues pour obtenir une idée plus proche de la réalité de la distribution spatiale des hommes du département des Alpes-Maritimes et apprécier les tendances de l'évolution démographique.



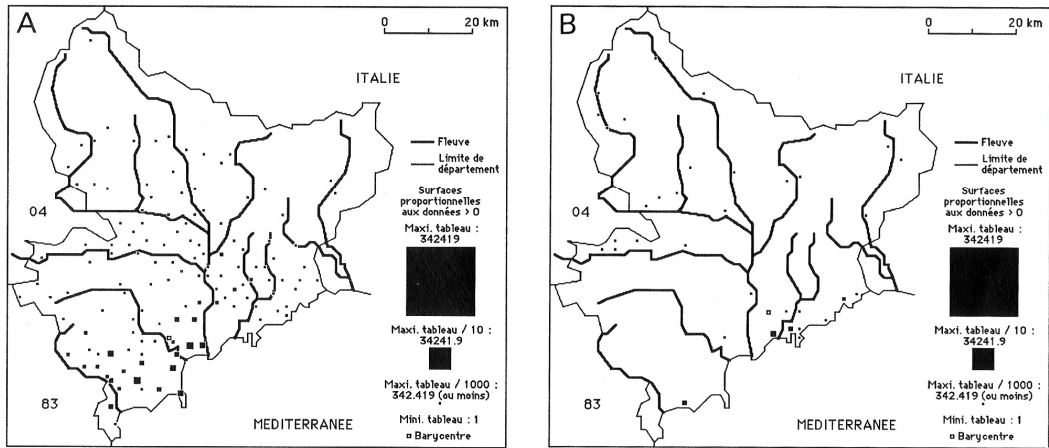
**Fig. 4 : Les variations spatiales, en 1999, de la taxe d'habitation (A) et de la taxe professionnelle (B) dans le département des Alpes-Maritimes.**  
 Sources statistiques : Direction des Impôts, publication in *Nice-Matin* du 03 09 1999



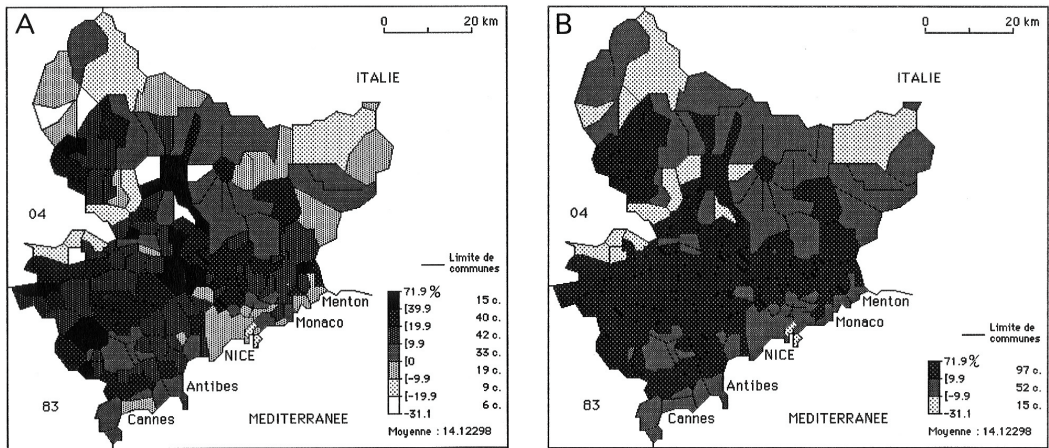
**Fig. 5 Les variations spatiales des taxes foncières concernant le bâti (A) et le non bâti (B) dans le département des Alpes-Maritimes (Année 1999).**  
 Sources statistiques : Direction des Impôts, publication in *Nice-Matin* du 03 09 1999



**Fig. 1 : la distribution de la population du département des Alpes-Maritimes et de Monaco en 1990 (A) et en 1999 (B).**  
Sources statistiques de l'INSEE, publiées in *Nice-Matin* du 14 09 1999



**Fig. 2 : Les variations absolues de la population 1990-1999. Communes en augmentation (A) ou en diminution (B).**  
Sources statistiques de l'INSEE, publiées in *Nice-Matin* du 14 09 1999



**Fig.3 : Les taux de variation de la population 1999/1990.**  
En A, les frontières de classes sont analogues à celles des cartes des variations intercensitaires réalisées dans des travaux antérieurs. En B, une simplification fait apparaître les communes relativement stables (variations comprises entre -10% et + 10 %).  
Sources statistiques de l'INSEE, publiées in *Nice-Matin* du 14 09 1999